

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 567-2021 modifiant le Règlement numéro 461-2013 relatif aux nuisances afin de permettre la désignation des personnes autorisées à appliquer le règlement par résolution du conseil municipal;
- Règlement numéro 568-2021 modifiant le Règlement numéro 466-2013 relatif au stationnement afin de permettre la désignation des personnes autorisées à appliquer le règlement par résolution du conseil municipal.

AVIS est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 2 juin 2021.

**Gemma Vibert,
Greffière**